

Compte rendu du CHSCT-SD79

Du 19 JANVIER 2021

Le DASEN partage la difficulté des AESH, il convient de leur souffrance et qu'il faut sécuriser les parcours avec une amélioration de la grille de rémunération. Il y a une crispation puisque les notifications MDPH avec les accompagnants ne sont pas toujours effectives. Le lien entre MDPH et Éducation Nationale est à clarifier.

En ce qui concerne des menaces concernant enseignant/professeur, elles ne sont pas tenables : dès qu'il y a menace, un accompagnement avec les parents doit être fait, les acteurs sociaux seront activés.

Le CHSCT va travailler sur la prévention et doit être force de proposition.

Pour le vaccin dans l'Éducation Nationale abordé par M le ministre, la date sera décalée vers le printemps. La FSU regrette que la campagne de vaccination soit repoussée au 1^{er} semestre.

Le DASEN rappelle les mesures renforcées annoncées par le ministre.

Des clusters familiaux sont très importants dans le Nord des Deux-Sèvres, plusieurs personnes manquent de droiture dans les gestes barrières. Le département explose « les records » du taux d'incidence et il n'y a pas vraiment d'explication. Le niveau est resté haut même en décembre contrairement aux autres départements.

Les enfants semblaient moins contaminants, le variant anglais circulerait plus chez les enfants (peut-être cause de l'augmentation).

La FSU intervient pour indiquer que les chiffres « Éducation Nationale » sont très souvent inférieurs à ceux de Santé Publique France SPF (parfois 24 fois inférieur).

La FSU reproche l'immobilisme « Éducation Nationale » : des mesures strictes vont-elles être prises sur les conditions d'enseignement ? Une préconisation sera-t-elle faite par rapport aux masques (maison) ?

Le DASEN assure qu'il n'y a pas de diminution des chiffres, mais que peut-être certains passent à travers les mailles du filet. Il réunira les chefs d'établissement du second degré la semaine prochaine pour évoquer (l'hybridation, retour en classe...).

Y a-t-il une politique générale pour que des consignes claires données ?

Le DASEN indique que l'information doit être la plus transparente possible. Une information sera à nouveau donnée aux chefs d'établissement. Elle doit être faite régulièrement de façon constante. Les IEN seront aussi réunis la semaine prochaine. Un courrier fait aux collectivités sur les mesures « restauration » et « sport » a été envoyé : des difficultés plus grandes avec le 1^{er} degré. Les masques chirurgicaux et ceux fournis par l'Éducation Nationale seraient suffisamment performant.

Les Tests antigéniques vont commencer sur le mois de janvier dans les établissements. Son intérêt est la réponse rapide. C'est un test de masse qui peut avoir un intérêt pour ne pas laisser passer trop de cas.

La FSU rappelle l'annonce des portes ouvertes dans les établissements : Que faire de cette annonce ? Y aura-t-il une consigne claire ?

Le DASEN que les portes ouvertes « comme d'habitude » n'auront pas lieu. Un équilibre doit être trouvé pour malgré tout accueillir ceux qui en auraient besoin. Les portes ouvertes risquent d'être impactées par le mois de mars et une évolution de la situation.

Il y a un manque de vaccins. Par contre le vaccin a 95 % d'efficacité avec 2 doses à 3 semaines d'intervalle, mais on ne se sait pas la durée d'efficacité. Le vaccin donne une immunité plus longue que l'immunité provoqué par la maladie. La course est engagée aujourd'hui notamment contre le variant.

Le Secrétaire Général rappelle que le calendrier du dépistage est consultable sur le site de la DSDEN :

Les Lycées ont été choisis comme site. Le public concerné : lycéens, personnel du 1^{er} degré pouvant se rendre sur place, personnels territoriaux, personnels communaux sur rendez-vous. (Ouverture de 9 h à 16h30 en continu). Les infirmières scolaires vont devoir être mobilisées sur les tests (Panel de 18 infirmières mobilisées et formées aux gestes de dépistage).

Une réflexion sera menée sur le dépistage dans le 1^{er} degré et les AESH après les vacances. Pourquoi les collègues du premier degré ne pourraient-ils pas adapter leur temps de travail pour pouvoir prétendre au test (pendant le temps de travail) ?

Le DASEN indique que rien n'est impossible, post-vacances une réflexion sera envisagée et réfléchie avec les IEN.

***Mise en place du télétravail du personnel non-enseignant : Bilan dans les EPLE.**

Le Secrétaire Général indique que le retour sur le télétravail dans les EPLE n'est pas du tout à la hauteur de ce qu'il attendait pour différentes raisons. Les éléments à partager aujourd'hui ne peuvent être que parcellaires. Frein lié à la fréquentation des établissements qui ne permettent pas forcément la mise en place d'un télétravail.

Pourquoi certains personnels des Agences Comptables ne sont pas mis en télétravail ?

Le Secrétaire Général indique :

- Les logiciels sont difficiles à télé-transporter. La situation est inégale selon les établissements
- 31 personnes ont été placées en télétravail mais on ne connaît pas l'effectif total.
- Le tableau envoyé n'a pas ou peu été retourné.

Les personnels avaient-ils le matériel nécessaire ?

Au vu du contexte, on parle plus de travail à distance car le télétravail est réglementé.

***Bilan social académique 2018 : Réponses aux questions du CHSCT du 1^{er} décembre**

La FSU demande :

- peut-on avoir une évolution des contractuels sur les dernières années. (Tous corps et toutes catégories).
- diminution des temps partiels ? Peut-on connaître le nombre de refus de la part de l'administration ?

- Le nombre de contractuels dans le 2^d degré est en augmentation, comme le nombre d'AESH. Par contre il y a une diminution des contractuels en maîtres auxiliaires. Le nombre d'AED est stable.

Les contractuels du 1^{er} degré sont mis « à mal » par les parents, leurs conditions de travail sont très dégradées. Cela se répercute sur tous les personnels de l'école.

La FSU demande si une politique de suivi, de formation des contractuels sera mise en place. La FSU dénonce cette politique de remplacements des titulaires par des contractuels, conséquence des suppressions de poste.

Le SG indique que l'accompagnement de tous les personnels et particulièrement des personnels contractuels devra être anticipé et étayé.

Pour 2018, 7.4 % des collègues 1^{er} degré sont multi-affectés dans le département. C'est le plus important de l'académie (dont 1/3 avec 3 ou 4 affectations).

- Refus temps partiel : 1 refus pour le 1^{er} degré 2020-2021 / 25 refus en 2019-2020.

***Suivi des mesures concernant les visites de l'ISST**

École élémentaire publique « LES TULIPIERS » de CHEF BOUTONNE (79) :

Des difficultés sont constatées avec la collectivité. L'IEN est en appui sur l'avancée des travaux. Il faut revenir sur la mise en sécurité.

Collège « Pierre Mendès France » - PARTHENAY :

Les fenêtres sont désormais sécurisées, le personnel est en sécurité, mais le DUER n'est pas mené de façon assez approfondie.

Collège « Jean Vilar » - LA CRECHE :

La FSU rappelle que le rapport de l'ISST est assez alarmant avec l'absence de nombreux documents de prévention et de sécurité.

Le SG va se mettre en contact avec le département sur la problématique du collège de la Crèche.

Il faut mettre en avant l'évaluation des risques et travailler en amont, d'autant plus avec cette situation sanitaire.

Un Groupe de Travail est mis en place pour les chefs d'établissement du second degré avec les conseillers de prévention : avoir un registre des documents de prévention, un calendrier, sur la façon dont les collectivités transmettent les documents. L'idée est d'impulser le travail et le partenariat et de mettre en place des procédures. Une application est mise à disposition des chefs d'établissement pour recenser les documents.

***Assistant et médecine de prévention**

La FSU rappelle que l'assistant de prévention doit l'être pour l'ensemble de la population d'établissement et pas seulement pour la « territoriale ». Les assistants sont bien souvent de la territoriale notamment dans les collèges et la lettre de cadrage ne couvre donc pas les personnels éducation nationale.

La FSU dénonce l'absence de médecin de prévention.

Le SG précise que médecins spécialistes peuvent établir des rapports qui valent rapports de médecin de prévention.

***EREA F Dolto : Situation et rapport enquête**

Le DASEN fait un bilan : beaucoup de RSST, beaucoup de tensions dans toute la communauté éducative.

Une réorganisation de l'établissement a été faite, puisqu'un nouveau proviseur prend la direction de l'établissement jusqu'à la fin de l'année scolaire.

Un apaisement est constaté dans les relations au travail. Un jour banalisé s'est déroulé pour remettre un projet éducatif, projet d'école. Il faut laisser le temps à l'établissement de reprendre « ses marques » afin d'évaluer la pertinence d'une enquête administrative.

La FSU demande si un réel suivi psychologique sera mis en place auprès des personnels ?

Le DASEN indique que les indicateurs d'un mal être, sont facilement perçus surtout sur un établissement avec cette vigilance particulière. L'infirmière et AS sont très impliquées, les personnels sont soutenus.

La FSU demande : Est-ce qu'il y aura un travail en rapport avec les préconisations de l'enquête ?

Le DASEN indique que le nouveau chef d'établissement fait un « rapport » de situation toutes les semaines, il a réinstauré un cadre de fonctionnement. Des candidatures et des pistes sont déjà à l'étude pour la rentrée de septembre 2021.

***Bilan sur les fiches RSST. Information des personnels.**

La FSU demande que l'employeur applique les dispositions de l'avis n° 28 et qu'une réponse qui indique « sujet traité » n'est pas satisfaisante et certaines sont inappropriées. Les sujets concernant les EBEP sont majoritaires dans le premier degré.

Un Groupe de Travail sur les élèves à comportement perturbateur et besoin particulier avait été mis en place par l'IENA avant son départ et qui sera certainement repris par le nouvel IENA.

Un courrier rédigé par le DASEN aux IEN, directeurs et chefs d'établissement concernant le traitement des RSST, le rôle du conseiller dans les RSST va être envoyé. Une relance du RSST peut être faite par la conseillère de prévention en cas de non traitement des RSST.

Le SG indique que toutes les situations et menaces doivent être remontées à la cellule de veille et

ne peuvent pas être minimisées.

*** Visite du CHSCT sur la thématique du PIAL.**

LA FSU indique que le fonctionnement du PIAL ne donne pas beaucoup de satisfaction de la part des acteurs. Le groupe de travail est prévu le 23 février : Organisation de la visite, choix du PIAL, pose du cadre....

***Avis proposés**

Avis n° 92 : Préconisations et recommandations de l'ISST. Voté à l'unanimité

Lors de sa visite au collège Jean Vilar, l'ISST constate l'absence de nombreux documents réglementaires qui peuvent constituer une entrave au fonctionnement normal de son travail au regard de la réglementation. Cet état de fait est aussi préjudiciable à la protection des personnels travaillant dans cet établissement.

Les représentant-es des personnels exigent que l'employeur prenne toutes les dispositions nécessaires afin que certaines préconisations et recommandations établies par l'ISST dans son rapport soient effectives très rapidement et pour certaines sans délais au collège Jean Vilar.

Les représentant-es des personnels exigent que l'employeur prenne toutes les dispositions nécessaires afin que les documents réglementaires soient présents dans tous les établissements et les services en matière de santé et de sécurité.

Avis n° 93 : Assistant de prévention en EPLE. Voté à l'unanimité

Il apparaît que dans plusieurs EPLE, l'assistant de prévention nommé ne remplit pas toutes ses missions, il ne peut en aucun cas être l'assistant de prévention de ses seuls pairs.

Les représentant-es des personnels demandent que l'employeur prenne toutes les dispositions nécessaires afin que la réglementation soit respectée dans les EPLE :

- Nomination d'un assistant dans chaque EPLE assumant toutes les missions dévolues.
- Lettre de cadrage communiquée au CHSCT.

Avis n° 94 : Signalement RSST concernant les élèves à besoins éducatifs particuliers ou à comportement perturbateur (EBEP). Voté à l'unanimité

De nombreux signalements RSST effectués par les personnels du 1^{er} degré concernent les EBEP, ils font apparaître de manière récurrente des actes de violences subis par les élèves et/ou les personnels allant parfois jusqu'à une menace de mort. Ces situations de grandes violences vécues par les personnels qui n'obtiennent pas de solution ni de réponse rapides fragilisent fortement la santé des personnels et créent une insécurité grandissante.

Comme dans l'avis n° 40 du 19 décembre 2019 consacré à cette thématique, les représentants des personnels demandent :

- la mise en place d'un protocole départemental d'accompagnement des personnels enseignants concernés.
- la mise en place rapide de mesures adaptées afin de résoudre ces situations de crise dans les écoles maternelles et élémentaires.

Avis n° 95 : Signalement RSST concernant les élèves avec des notifications des Maisons Départementales des Personnes Handicapées (MDPH). Voté à l'unanimité

Les représentants des personnels alertent l'employeur sur les dysfonctionnements majeurs concernant les conditions d'accueil et d'apprentissage des élèves en situation de handicap pour lesquels le handicap a été reconnu par la MDPH et une notification d'accompagnement a été établie.

En effet certains de ces élèves restent sans accompagnement faute de nomination d'un AESH, alors que dans le cadre de l'inclusion c'est une obligation.

Des personnels enseignants voient leurs conditions de travail dégradées, car ils se retrouvent à faire la double tâche d'enseigner et d'accompagner le(s) élève(s) en situation de handicap.

Les représentant-es des personnels demandent que l'employeur prenne toutes les dispositions nécessaires afin que la

réglementation concernant les notifications MDPH soient respectées :

- en recrutant un nombre supplémentaire et suffisant d'AESH,
- en assurant le remplacement des AESH absent-es.